



MARIE RIQUET
immobilier

Barème des honoraires

Tarif en vigueur au 01/12/2023

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR TRANSACTIONS HABITATIONS :

Honoraires maximum à charge acquéreur(s)

5% TTC à partir de 200 000 €

En dessous de 200 000 €, forfait de 7000 € TTC

HONORAIRES DE NEGOCIATION : Place de stationnement, Garage, Grenier:

Forfait de 5000 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION NUS OU MEUBLES:

Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014.

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- Entremise : 50 € TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée.
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée.
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

Trois zones : Zone très tendue : 12 €/m² • Zone tendue : 10 €/m² • Zone non tendue : 8 €/m²

AVENANT AU BAIL / GARAGE :

Forfait : 250 € TTC à la charge du bailleur et du locataire

INFORMATIONS LÉGALES

SARL MARIE RIQUET IMMOBILIER dont le siège social est fixé au :

47 rue du Cdt L'Herminier – 35400 SAINT MALO

Capital : 1000 € / NAF : 6831Z / SIREN : 981 526 569

Internet : www.marieriquetimmobilier.fr - mail : marie@marieriquetimmobilier.fr - Tel : 06 61 57 00

Carte pro délivrée par la CCI d'Ille et Vilaine n° : CPI35032023000000004

Sans détention de fonds